

Calendrier des opérations Mouvement intra-académique 2023

du jeudi 16 mars (12h) au jeudi 30 mars (12h)	Dépôt des demandes de mutation
jeudi 30 mars	Date limite de dépôt des dossiers médicaux Date limite de dépôt des dossiers REP+
à compter du vendredi 31 mars	Les formulaires de demande de confirmation de mutation seront disponibles en téléchargement sur le portail I-PROF SIAM. Chaque participant au mouvement sera invité à télécharger puis à transmettre au chef d'établissement ou de service le formulaire de demande de confirmation de mutation.
avant le vendredi 7 avril	Date limite de retour aux services de la DPE par les chefs d'établissement ou de service des formulaires de confirmation de mutation signés et accompagnés des pièces justificatives.
vendredi 21 avril	Date limite de demande de modification des vœux
du jeudi 4 mai au vendredi 19 mai	Affichage sur I PROF des SIAM des barèmes calculés par l'administration
du vendredi 5 mai au vendredi 19 mai (minuit)	Demande de rectification de barème
vendredi 19 mai	Date limite pour les demandes tardives et modifications de participation au mouvement
du mardi 30 mai au mercredi 31 août	Consultation des barèmes définitifs
jeudi 15 juin	Publication des résultats définitifs du mouvement Consultation possible jusqu'au 31 août 2023
jeudi 15 juin au jeudi 22 juin	Demande de révision d'affectation
mercredi 28 juin	Date de fin de réponse aux demandes de révision d'affectation